

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-CA24-03

APPROBATION DES REPRISES SUR PROVISIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mickaël SIHOU

Membres suppléants sans voix délibérative :

Patricia PROFIL

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER (Directeur de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

Représentant de la paierie Régionale :

Ahmed ABDALLAH – Comptable public

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires : Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative : Anne CHANE-KAYE-BONE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4

VU le rapport 2022-CA24_03_Approbation des reprises sur provisions,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder à une reprise sur provision :

Nature	Chapitre	Montant
Reprise sur provisions pour risques et charges	78 –Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 766,13€

ARTICLE 2 : De constituer cette reprise sur le Budget Primitif 2022.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces reprises sur provisions, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normané OMARJEE